

La Fouillouse - Santé

La municipalité veut gommer les inégalités d'accès aux soins

Le 07/05/2016 à 05:00

La mairie a signé une convention avec l'association Actiom pour que les habitants bénéficient de contrats collectifs concernant leur couverture santé.



Aujourd'hui, pour beaucoup de gens, les soins de santé représentent une lourde part du budget familial. Et l'accès à une bonne mutuelle fait parfois figure de luxe. Photo d'illustration LE PROGRÈS

Il est évident aujourd'hui que, pour beaucoup de gens, les soins de santé représentent une lourde part du budget familial. Et l'accès à une bonne mutuelle fait parfois figure de luxe.

Consciente de cette réalité, la municipalité vient de signer une convention avec l'association Actiom, donnant ainsi accès à tous les Feuillantins au dispositif « Ma commune, ma santé ».

L'association Actiom, co-fondée et présidée par Renaud Berezowski, a vu le jour en 2014. Aujourd'hui, une dizaine de communes françaises y adhèrent.

La municipalité a donc décidé à son tour de proposer aux Feuillantins ces complémentaires santé financièrement et qualitativement intéressantes.

Études comparatives des risques et des tarifs

Ludovic Lafon, le référent régional, a présenté aux élus les objectifs mais aussi la philosophie de cette nouvelle association d'action sociale : « Elle a pour objet de conclure en faveur de ses adhérents tous contrats d'assurance groupe auprès des compagnies ou mutuelles d'assurances autorisées et toutes conventions utiles auprès des organismes de prévoyance, de retraite ou d'assurances de biens. »

Et de poursuivre : « Nous réalisons pour nos adhérents des études comparatives des risques et des tarifs auprès de toutes les complémentaires santé, et nous signons alors une convention avec celles qui s'impliquent et nous semblent les plus compétitives. Nous avons, auprès des municipalités, un travail de conseil qui n'a rien à voir avec une démarche commerciale. »

Pour la commune, les objectifs sont bien évidemment d'aller au-devant des difficultés de certaines personnes. « Nous adhérons à "Ma Commune, ma santé" pour pallier les inégalités sociales d'un certain nombre de Feuillantins qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle, expliquent Jacqueline Just, troisième adjointe, et Chantal Carton, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales. Nous voulons leur permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coûts réduits, leur assurant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes. »

Mais qui peut bénéficier de ces contrats collectifs et mutualisés ? « C'est très ouvert, répond Ludovic Lafon. Ce sont les jeunes sans emploi, les seniors, les agriculteurs, les commerçants, les chômeurs, les intérimaires, certains salariés en CDD, en CDI temps partiel, à multi-employeurs, les professions libérales... D'une manière générale, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'ANI (Accord national interprofessionnel) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire. »